

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Convention de participation au financement de services d'accès à de la documentation et à des conseils d'experts

Séance du 17 décembre 2025,

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente-deux minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain) se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix décembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

CYVOCT Jean-Michel pouvoir à PERNOD BEAUDON Stéphanie
EMIN Philippe pouvoir à MASSIRONI Alain
GUILLERMET Maria pouvoir à FUMEX Jacques
LYAUDET (MARIN) Jessie à BILLON BERTHET Claire
MARTINE Christine pouvoir à LEMOINE Gilbert
ZANI Sonia pouvoir à LIEVIN Karine

Membres absents excusés, sans pouvoir : 4

BOYER Corinne, CRETIER Humbert, FORAY Gaëlle, GERBAULET Geneviève

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 19 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés, soit 25 votants

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de de convention de participation au financement de services d'accès à de la documentation et à des conseils d'experts,

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'élaboration du plan de cohésion et de solidarité de territoire de Haut-Bugey Agglomération (HBA), de nombreuses communes avaient fait part de leurs besoins de service de documentation et d'aide à la prise de décision leur permettant de bénéficier de modèles d'actes, de textes éclairants (lois, décrets, jurisprudence...) ou de conseils d'experts et de sécuriser leurs pratiques au quotidien.

A cet effet, après délibérations de HBA du 22 décembre 2024 et délibérations de 22 communes dont la Commune de Plateau d'Hauteville le 18 décembre 2024, un groupement de commande avait été constitué, d'une durée d'1 an seulement, permettant à chacune des entités de bénéficier d'accès aux services suivants en matière de fonction publique, marchés publics, état civil, statut des élus, finances et fiscalité, urbanisme, intelligence territoriale, réglementation technique... :

- Accompagnement opérationnel par des experts via des entretiens téléphoniques (réponses d'experts, recherches d'information, aide à la prise de décision, sécurisation des activités), avec réponses écrites sur simples demandes plus références des textes et jurisprudences.
- Veille métier décideur public : revue du web, actualité juridique, bonnes pratiques métier, question/réponse d'homologues, actualités marquantes.
- Accès inclus et illimité sur internet à une large base de données : documentation (fiches pratiques, livres blancs, notes d'actualité, exemples de délibérations, arrêtés, règlements, bases de rédactions de marchés publics, textes, jurisprudences...).

Après quelques mois d'utilisation des services du prestataire retenu, à savoir SVP, et une nouvelle campagne en septembre 2025 d'adhésion ou de retrait de communes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de la Commune de Plateau d'Hauteville de poursuivre le partenariat avec SVP pour une durée d'un an selon le tarif indiqué dans le projet de prestation de services ci-annexé.

Comme convenu entre les parties, HBA sera l'interlocuteur privilégié de SVP et paiera la totalité de la facture annuelle à SVP, charge ensuite à l'agglomération de refacturer les montants dus à chaque commune selon les modalités et montants précisés dans la convention établie d'un commun accord entre les parties.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** de poursuivre le partenariat avec SVP pour une durée d'un an
- **APPROUVE** les modalités de la convention de participation au financement de services d'accès à de la documentation et à des conseils d'experts, conclue entre HBA et 25 communes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus évoquée.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 16/01/2026

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20251217-DE-2025-11-08-DE
Date de télétransmission : 31/12/2025
Date de réception préfecture : 31/12/2025